

Argumentaire sur l'attractivité de la deuxième orientation

A partir de l'année scolaire 2026-27, un nouveau modèle de formation sera mis en place pour la profession d'agriculteur/trice : Le CFC en 3 ans sera maintenu, mais en introduisant des orientations et la possibilité d'effectuer une deuxième orientation en quatrième année. Il s'agit dans les faits d'un deuxième apprentissage d'une durée d'une année. Ce modèle de formation permet de répondre de manière très flexible aux différents besoins de l'agriculture.

- Pour travailler sur une exploitation spécialisée comportant une branche de production (principale), l'orientation correspondante permet d'être mieux formé que jusqu'à maintenant, une deuxième orientation n'est pas indispensable. Celles et ceux qui souhaitent ensuite apporter des changements dans l'entreprise et acquérir des connaissances approfondies dans une autre branche de production peuvent suivre une deuxième orientation en tout temps. Elle ne doit pas obligatoirement être effectuée directement à la fin du premier apprentissage.
- Cette structure de formation convient aussi aux personnes en 2^e voie de formation.
- La quatrième année garantit une formation approfondie et plus complète.
 - Celles et ceux qui souhaitent travailler sur une exploitation ayant plusieurs branches de production devraient dans tous les cas effectuer une deuxième orientation en 4^e année.
 - Un deuxième CFC est délivré au terme de la deuxième orientation.
- La deuxième orientation en 4^e année est une année d'apprentissage sous contrat avec un formateur, par conséquent elle est sans frais pour les apprenti.es. Il n'existe pas de solution meilleur marché pour suivre une formation ! La fréquentation de cette deuxième orientation permet aux parents d'obtenir des allocations familiales pour leur enfant.
- Les apprenti.es qui suivent une deuxième orientation sont déjà au bénéfice d'un CFC, mais sont encore en formation et s'absentent parfois de l'exploitation pour les cours, les CI et les examens. Les recommandations salariales correspondent de ce fait à 60-70% du salaire de départ d'un.e agriculteur/trice CFC (60-70% d'environ 4'000 francs = 2'400-2'800 francs).
- Les personnes suivant une deuxième orientation étant déjà au bénéfice d'un CFC, elles sont dispensées des heures de culture générale et de sport.
 - Les apprenti.es de 4^e année sont par conséquent davantage présents sur l'exploitation et peuvent acquérir plus de pratique
 - ou effectuer la maturité professionnelle.
- Après l'obtention du CFC, la formation se poursuit, par exemple avec le brevet. Pour se présenter aux examens finaux du brevet, il faut pouvoir attester d'au minimum deux années de pratique professionnelle. La deuxième orientation - ou deuxième formation raccourcie - sera reconnue comme année de pratique.
 - La révision de la FPS va apporter d'autres avantages pour le brevet : des contenus de la 4^e année peuvent être validés pour les modules du brevet.

Les commissions de formation professionnelle de l'USP et d'Agora sont convaincues de ce nouveau modèle de formation. Il permet de répondre de manière flexible aux besoins individuels. Dès maintenant, il importe que tous les acteurs de la formation soutiennent la plus-value de la deuxième orientation et la communiquent de manière uniforme : la profession et ses entreprises formatrices, les écoles d'agriculture, les parents et les offices d'orientation professionnelles doivent expliquer clairement que la formation avec deux orientations, en 4 ans, est nécessaire pour toutes les personnes désireuses de reprendre et de conduire une exploitation mixte. Et cela indépendamment de la taille de l'exploitation – seul compte le nombre de branches de production. Si l'exploitation compte plus d'une branche de production, la



deuxième orientation est la meilleure façon d'entrer dans la vie professionnelle. Cela vaut aussi pour les personnes dont l'avenir est encore totalement ouvert.

L'apprentissage en 3 ans avec une orientation convient pour ceux qui ont ou qui veulent avoir plus tard une exploitation spécialisée avec une branche de production principale.

15.07.2024 dif

W:\Bildung\Revision\Kommunikation\Bildungsmodell\Argumentarium Attraktivität 4LJ_V3.docx